



Charte du

temps du midi

dans les

écoles élémentaires

Le **Temps du Midi** des écoles élémentaires est organisé par le service Périscolaire du Pôle Ville Educatrice de la ville. C'est un accueil périscolaire qui se déroule dans l'école sur le temps de la pause méridienne.

Ce temps doit s'inscrire en cohérence avec le temps scolaire afin de garantir la continuité de la journée de l'enfant. Cette pause a été imaginée sereine, respectant le rythme de vie et les spécificités de tous. C'est une pause journalière de deux heures qui permet aux enfants de s'alimenter, de prendre le temps, de jouer, de lire... s'ils le désirent, une transition qui leur permet d'être disponibles aux apprentissages dès leur retour en classe.

POURQUOI UNE CHARTE DE LA PAUSE MÉRIDIANNE ?

La charte de la pause méridienne est un outil qui vise à donner un cadre de référence propre au temps périscolaire et permet de définir les valeurs éducatives partagées avec et par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : familles, agents de la restauration, animateurs et personnel d'encadrement, enseignants. Elle s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet éducatif de la ville.

Cette charte doit être une référence pour tous et aider les personnels à tendre vers de meilleures pratiques en tenant compte de tous les temps de la pause méridienne avec leurs spécificités : le temps de repas, le temps d'animation et les transitions avec le temps scolaire avant et après le repas.

LES VALEURS ÉDUCATIVES DE LA PAUSE MÉRIDIANNE

Un temps pour manger

> *la composition des menus*

Les menus sont élaborés par une diététicienne et le chef de production de la cuisine centrale de LIBERCOURT en respectant les recommandations du Groupe Etude Marchés de la Restauration Collective et Nutrition et proposés à la Ville lors d'une commission technique avec des représentants de la Ville et de DUPONT Restauration.

Lors de cette commission des adaptations sont mises en place pour répondre aux habitudes alimentaires des convives LAMBERSARTOIS.

Les menus sont ensuite validés par l'élue en charge de la restauration.

DEPUIS JANVIER 2022, le menu comporte 4 composants et bénéficie d'une augmentation significative de produits issus de l'agriculture biologique et labellisés sans modification de la participation des familles.

Exemples de menu :

Entrée chaude ou froide
Plat protidique
Féculeux et/ou légumes
Dessert ou laitage ou fruits
Pain & eau

Plat protidique
Féculeux et/ou légumes
Fromage
Dessert ou laitage ou fruits
Pain & eau

Chaque mois, les enfants se verront proposer :

- 28 produits issus de l'agriculture biologique ;
- 4 produits d'Appellation d'Origine Contrôlée ou d'Appellation d'Origine Protégée ;
- 2 produits disposant du Label Rouge ;

et toujours :

- de la volaille et de la viande porcine 100 % d'origine française ;
- de la viande bovine catégorie race à viande 100 % d'origine française ;
- un pain différent chaque jour de la semaine provenant d'un boulanger local.

> Le choix du repas

Lors de l'inscription de l'enfant, c'est la famille qui effectue un choix dans le type du repas prévu. Trois options possibles : repas traditionnel, repas poisson/végétarien ou encore, le panier repas apporté par la famille (si problème de santé alimentaire avéré).

> Le protocole d'accueil individualisé - pai

Lors de l'inscription d'un enfant souffrant d'un trouble de santé, d'une allergie alimentaire ou est porteur d'un handicap, la famille est tenue impérativement de se rapprocher du service Vie Scolaire pour mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) qui définira avec l'ensemble des partenaires de la vie scolaire et périscolaire-extrascolaire de l'enfant, les conditions d'accueil et ses besoins.

Une fois le dossier constitué, l'enfant pourra fréquenter la restauration scolaire et l'animation du midi.

Si le trouble de santé se déclare ou évolue dans le courant de l'année, la famille est tenue d'informer rapidement le service Vie Scolaire qui lui indiquera les démarches à suivre (03 20 08 44 44).

> Règles d'hygiène

Soucieux de l'hygiène corporelle, les enfants effectuent un passage aux toilettes et un lavage des mains avant le repas. Les équipes pédagogiques assurent un temps de restauration le plus possible dans le calme et dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

> L'apprentissage au goût

L'apprentissage du goût est lié à une éducation sensorielle.

Nos 5 sens sont en effet d'une grande utilité lorsque nous mangeons. Plus l'enfant sera à l'écoute de ces sens, saura verbaliser ses sensations, développer la dimension convivialité et le plaisir gustatif, plus sa capacité à découvrir de nouveaux aliments sera développée.

Cet apprentissage se traduit par :

Une vérification de ce que mange l'enfant.

Si l'enfant dit ne pas aimer, il est demandé de lui servir une toute petite quantité dans son assiette, sans le forcer à manger.



Les enfants mangent sous la surveillance constante d'un adulte référent tout au long du repas. La durée minimale à table est d'environ 20 minutes pour être certain que les enfants aient le temps au moins de goûter à chacun des plats. Le temps du repas est également un temps d'éducation à l'hygiène qu'elle soit personnelle ou dans la façon même de manger.

> L'évaluation du temps du repas

Une évaluation du repas est effectuée chaque midi. Elle permet de notifier ce que les enfants ont mangé, bien mangé ou peu mangé. Elle s'effectue par l'observation et le questionnement effectué auprès des enfants.

Aussi, les enfants sont invités à répondre une fois par an à un questionnaire pour apprécier la qualité et la quantité des repas servis.

Avec ces évaluations régulières, les menus des prochaines périodes sont adaptés, conciliant ainsi l'éveil alimentaire, l'éducation au goût et les attentes des enfants.



VILLE DE
LAMBERSART

Un temps pour se sociabiliser et devenir autonome

> assurer l'autonomie future, les enfants sont responsabilisés

La pause du midi est établie autour du vivre ensemble afin que l'enfant puisse prendre confiance en lui, s'épanouir, trouver sa place parmi les autres.



Prendre des responsabilités le valorise et lui permet de bien grandir.

Les responsabilités ne sont pas les mêmes selon l'âge de l'enfant. Nous retrouvons cette responsabilisation de l'enfant sur le temps repas comme sur le temps de l'animation (responsable de table, arbitre du jeu, préparer, aider, ranger, etc.).

L'équipe pédagogique fait preuve de bienveillance pour que l'enfant puisse prendre conscience de ses potentiels ou de ses limites.

> Vie en collectivité et règles de vie

Pour vivre en collectivité, pour s'épanouir, se sociabiliser, des règles de vie sont instaurées sur le temps du Midi. Celles-ci sont importantes pour le développement de l'enfant. Elles sont indispensables pour que chacun puisse passer un bon moment (enfant et adulte).

Certaines règles s'appliquent sur le midi, mais aussi à l'école ou encore à la garderie : le respect de soi et des autres, le partage, la tolérance, la non-violence, le bien-être, avoir le choix, laisser la place à l'imaginaire et la créativité, ou encore, le respect des locaux et le respect du matériel utilisé.

D'autres règles sont propres à la restauration : respect des règles d'hygiène, éviter le gaspillage, pouvoir goûter, manger le plus possible dans le calme.

Dans l'application des règles de vie, les adultes se doivent d'être sources d'exemplarité.

Il arrive parfois que ces règles ne soient pas respectées, il est donc important de rappeler la ou les règles non respectée(s) aux enfants qui y dérogent. Ce rappel est fait dans l'échange et le dialogue avec l'enfant pour qu'il puisse prendre conscience de ses actes. Si besoin, le directeur appelle la famille, soit pour échanger sur une situation plus spécifique, soit pour la rencontrer.

Les sanctions éventuelles ont une visée réparatrice et éducative par rapport aux règles de vie en collectivité.

Toutefois, si le comportement devient inacceptable, la ville peut prendre des sanctions plus sévères, pouvant aller parfois jusqu'au renvoi de l'enfant sur une période définie.



> Un temps ludique et récréatif au choix de l'enfant



Avant ou après le temps du repas, **un temps ludique est planifié par l'équipe d'animateurs** lors duquel l'enfant choisit lui-même ce qu'il désire faire parmi différentes activités : se poser, jouer, lire, prendre son temps ...



VILLE DE
LAMBERSART

Le fait d'offrir cette possibilité de choix est très important pour le bien grandir des enfants.

Ils peuvent :

- Rechercher un petit coin tranquille pour se détendre ou lire.
 - Jouer à un jeu de société ou faire une activité manuelle avec les autres.
 - Répondre à son besoin de se défouler.
- > Toujours sous l'encadrement de son animateur.

Quelques exemples d'activités proposées : Temps libre avec ou sans matériel / livres et jeux / activités manuelles / activités sportives / activités d'expression.

LES PROFESSIONNELS DE LA PAUSE MÉRIDIANNE

l'école et les enseignants

> *Un temps de transition avant et après la classe*

La prise en charge des enfants s'effectue dans la classe par un appel nominatif selon un listing et en comptabilisant les enfants.

Ce moment privilégié permet aussi d'échanger avec l'enseignant de l'enfant.

À la restitution des enfants à l'enseignant entre 13h55 et 14h00, l'animateur lui transmet le bilan des petits événements notables intervenus sur la pause méridienne nécessaire au bon déroulement de l'après-midi. Lors d'un incident plus sérieux, il informe également son directeur qui contactera les parents, le service et fera le lien avec le directeur de l'école.

> *Le conseil d'école*

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, qui le préside, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire ou de son représentant et/ou d'un conseiller municipal, des représentants élus des parents d'élèves et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école. Lors du 1^{er} conseil d'école de rentrée scolaire, le directeur du Temps du Midi est invité pour présenter l'équipe et le projet pédagogique du Temps du Midi. Il sera présent lors du 3^e conseil d'école pour présenter le bilan de l'année scolaire écoulée

> *La constitution des équipes pédagogiques et leurs missions*

L'accueil de la pause méridienne étant régi par la réglementation de la Jeunesse et des Sports, l'équipe pédagogique est constituée selon les directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) :

- Un directeur selon un diplôme professionnel de direction (ex : BPJEPS, STAPS, etc.)
- Un directeur adjoint à partir de 100 enfants, un directeur adjoint supplémentaire par tranche de 50 enfants supplémentaires.
- Une équipe d'animateurs composée de 50% de diplômés BAFA (ou équivalence), de 30% de stagiaires BAFA et de 20% de non diplômés, toujours sur la base de 1 animateur pour 18 enfants.



Être animateur, c'est une profession !

L'animateur est un adulte référent aux yeux des enfants, il est bien souvent un exemple pour eux. **Il fait attention à l'image qu'il véhicule aux enfants.** Cela se traduit par de nombreuses missions :

- Il assure l'encadrement des enfants et garantit en permanence leur sécurité.
- Il vérifie régulièrement le nombre d'enfants encadrés avec une attention plus rigoureuse lors de chaque déplacement.
- Il assure un accompagnement auprès des enfants sur tout le temps du midi.
- Il apporte de l'aide aux enfants dans leurs gestes quotidiens. Il est à l'écoute des enfants.
- Il vérifie que l'enfant soit servi du repas prévu lors de son inscription (traditionnel ou poisson/végétarien) et assiste les enfants sur le temps du repas.



VILLE DE
LAMBERSART

- Il propose une animation sur le temps ludique et récréatif.
- Il dispense si nécessaire des soins légers aux enfants. Il est responsable des activités-mises en place, du lancement au rangement.



Sont strictement interdits : les châtiments corporels, l'ironie, les mesures vexatoires, les humiliations, les privations de nourriture et les punitions collectives.

> *La formation des équipes pédagogiques*

Cette formation se décline en 3 axes :

- Une réunion hebdomadaire managée par le directeur du temps du midi sur les missions de l'animateur, les règles de vie, le respect du projet éducatif de la ville, le respect du rythme de l'enfant, la santé des enfants, le contenu des activités proposées et le matériel nécessaire, l'apprentissage au goût, le comportement des enfants ;
- Un accompagnement régulier du service Péri-scolaire de la ville sur le terrain ;
- Enfin, le service Péri-scolaire organise plusieurs temps de formation à destination des équipes pédagogiques pour répondre à leurs attentes.

Quelques exemples :
les gestes au 1^{er} secours, le harcèlement, l'encadrement d'enfants allergiques, etc.

Les familles

> *Le 1^{er} éducateur*

Les parents, en tant que détenteurs de l'autorité parentale, sont les premiers éducateurs de leur enfant. C'est un point fondamental du projet éducatif de la ville. Le temps du midi étant avant et après l'école, il est difficile de rencontrer les familles. Notre objectif est de favoriser les échanges, la confiance entre les familles et les équipes pédagogiques. C'est pourquoi, une communication auprès des familles est faite en début d'année scolaire avec une présentation de l'équipe pédagogique et les contacts pour pouvoir appeler le directeur du Temps du Midi et le service Péri-scolaire.

> *En cas d'accident*

Lors d'une blessure bénigne, égratignure, petite contusion, l'animateur soigne l'enfant et inscrit le soin dans le cahier d'infirmerie. L'enseignant est prévenu et le directeur du temps du Midi appelle les parents. Lors d'une blessure plus grave ou d'un malaise, l'animateur appelle les secours, le directeur du Temps du Midi prévient les parents et le service Péri-scolaire. L'animateur reste auprès de l'enfant jusqu'à l'arrivée des parents et si besoin, il accompagne l'enfant à l'hôpital avec sa fiche sanitaire (vaccins, allergies...)
Le directeur du Temps du Midi prévient le directeur de l'école et remplit une déclaration d'accident dans les 48 heures.

Le service gestionnaire de la ville

C'est le service Péri-scolaire du Pôle Ville éducatrice qui organise le Temps du Midi des écoles élémentaires. Il gère aussi les Contrats ville, l'accueil Relais des écoles Perrault/Bettignies, le centre du mercredi, et les centres de loisirs vacances.

Nous contacter

Service Péri-scolaire :
03 20 08 44 44 - poste 442
perienfance@ville-lambersart.fr



VILLE DE
LAMBERSART